



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2744

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat avec le CEN Rhône-Alpes pour la période 2018-2020 - Attribution de subventions au CEN Rhône-Alpes, à la LPO du Rhône, à la FRAPNA du Rhône, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, à la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, au CDRP et au CBNMC**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018****Délibération n° 2018-2744**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat avec le CEN Rhône-Alpes pour la période 2018-2020 - Attribution de subventions au CEN Rhône-Alpes, à la LPO du Rhône, à la FRAPNA du Rhône, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, à la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, au CDRP et au CBNMC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil communautaire du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et du plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Il est proposé au Conseil de la Métropole de renouveler, sur la période 2018-2020, le partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes et de soutenir, pour l'année 2018, les actions de 7 associations et du syndicat mixte du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) en application de la convention triennale de partenariat 2016-2018.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (CEN RA, Ligue de protection des oiseaux -LPO-, Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature -FRAPNA-, Arthropologia, Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacun des services de la Métropole.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

En 2017, le budget de fonctionnement pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 232 625 €. Le budget proposé pour 2018 est de 234 250 €.

**I - Renouveaulement du partenariat avec le CEN Rhône-Alpes**

Le CEN Rhône-Alpes est une association dont la mission, déclarée d'intérêt général, est la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité.

Le CEN est doté d'un conseil scientifique composé de spécialistes et fait appel à une équipe technique expérimentée. Il bénéficie d'une solide expérience de la gestion des espaces naturels dans la région Rhône-Alpes. Ses actions sont basées sur une volonté forte d'engager des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le CEN est agréé depuis 2013 et ce, pour 10 ans, par monsieur le Préfet de région et monsieur le Président du Conseil régional, au titre de l'article L 414-11 du code de l'environnement, sur la base d'un plan d'actions quinquennal (PAQ) des 4 CEN de Rhône-Alpes. Le PAQ, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, réaffirme les fonctions majeures du CEN :

- définition et mise en œuvre de la gestion de sites,
- appui aux territoires,
- contribution à l'échange de savoir-faire et à l'animation de réseaux d'acteurs,
- évaluation et gestion de bases de données et observatoires.

Le CEN Rhône-Alpes est le partenaire de la Métropole depuis 1998 pour la gestion des espaces naturels de Crépieux-Charmy, site majeur de production d'eau potable pour l'agglomération lyonnaise et propriété de la Métropole (hors domaine public fluvial). Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia, est l'exploitant du champ captant de Crépieux-Charmy.

Le CEN a rédigé et conduit les plans de gestion du site dont le dernier couvre la période 2014-2019. Ce plan approuvé par l'ensemble des acteurs concernés poursuit, notamment, des objectifs de conservation de la forêt alluviale, de restauration et de préservation des pelouses sèches, des prairies et des milieux buissonnants favorables à une biodiversité remarquable.

Afin de définir les conditions dans lesquelles s'engagent le CEN et la Métropole à agir ensemble dans le cadre de l'intérêt général et des politiques métropolitaines, le renouvellement du partenariat est proposé pour la période 2018-2020. Le champ d'actions de cette nouvelle convention-cadre est élargi pour promouvoir potentiellement de nouveaux projets partenariaux dans les domaines suivants :

- développer ensemble la connaissance, la conservation et le développement de la biodiversité sur les composantes de la trame verte et bleue du territoire, en particulier l'animation en faveur de l'émergence de projets de restauration de milieux et de continuités écologiques auprès des acteurs du territoire,
- pérenniser les échanges réciproques de données naturalistes entre la Métropole et le CEN,
- apporter une assistance scientifique et technique pour la conservation des éléments rares et menacés du patrimoine et l'élaboration de plans de gestion de sites, leur suivi et la conduite d'expérimentation de gestion de milieux naturels dans le cadre des politiques de la Métropole, en particulier sur les champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne,
- élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde pour des espèces protégées ou patrimoniales et leur suivi,
- co-construire des outils mutualisés de capitalisation d'expériences de gestion avec les autres collectivités de la région à travers le pôle gestion des milieux naturels,
- répondre à des appels à projets en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue,
- conforter le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires,
- porter à la connaissance du plus grand nombre des informations sur la biodiversité et la trame verte et bleue du territoire, sur leurs enjeux, les politiques de gestion conduites, en utilisant les moyens de communication dont chacun dispose, notamment le pôle gestion du CEN,
- sensibiliser les agents de la Métropole, les réseaux d'observateurs naturalistes et, plus largement, la population à ces enjeux, notamment dans le cadre de programmes de collecte de données participatives et de journées de sensibilisation relative à l'environnement du territoire,
- promouvoir institutionnellement et techniquement les actions entreprises dans le cadre du pôle gestion auprès de leurs partenaires,
- transmettre les données relatives à la gestion des milieux naturels à l'opérateur du pôle gestion, conformément aux règles de structuration des données (détaillées dans la charte du pôle gestion des milieux naturels),
- s'assurer que, dans les cahiers des charges de leurs actions en maîtrise d'ouvrage, il soit stipulé que les droits sur les données produites sont cédés à l'opérateur du pôle gestion tout en respectant les règles de structuration des données décrites dans la charte du pôle gestion.

Ce partenariat se matérialise par une convention-cadre établie pour la période 2018-2020 et qui fixe les grandes lignes techniques de celui-ci ainsi que les obligations et droits de chaque partenaire.

Ce partenariat est décliné chaque année via une convention financière qui arrête le programme d'actions annuel et son financement.

## II - Attribution de subventions 2018 pour la protection, la connaissance et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel métropolitain

### 1° - Le CEN Rhône-Alpes

La programmation 2018 propose l'accompagnement de la Métropole dans la gestion des espaces naturels du champ captant de Crépieux-Charmy, dans le cadre des objectifs fixés par le plan de gestion 2014-2019 du site. Le programme prévoit, en particulier, la réalisation d'un bilan quinquennal des actions et des suivis d'espèces du site, l'encadrement de l'entretien des milieux ouverts par l'exploitant du champ captant et la conduite de plusieurs inventaires et suivi d'espèces ou groupe d'espèces.

Il est également proposé pour l'année 2018 l'accompagnement de la gestion des espaces naturels du champ captant du site de la Garenne situé à Meyzieu. Les actions à mener sont, notamment, la restauration de la pelouse sèche, la gestion des lisières et des plantes envahissantes.

Enfin, le site projet nature-ENS de Sermenaz, situé à Rillieux la Pape, dispose d'un secteur en pelouse sèche abritant plusieurs espèces d'orchidées remarquables. Le CEN propose en action nouvelle son appui technique pour la gestion spécifique de cet espace.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service écologie et développement durable (SEDD)			
site de Crépieux-Charmy			
bilan quinquennal des actions et des suivis	2 500	Métropole - SEDD	25 970
études et suivis scientifiques	12 095		
sensibilisation - communication	2 250		
gestion encadrement du projet	9 125		
<i>Sous-total</i>	<i>25 970</i>	<i>Sous-total</i>	<i>25 970</i>
projet nature-ENS Sermenaz			
appui technique projet pelouses sèches de Rillieux la Pape	1 500	Métropole - SEDD	1 500
<i>Sous-total</i>	<i>1 500</i>	<i>Sous-total</i>	<i>1 500</i>
Métropole - service pilotage eau potable			
site de la Garenne			
entretien courant	1 250	Métropole - pilotage eau potable	9 080
études et suivis scientifiques	5 625		
gestion encadrement du projet	2 205		
<i>Sous-total</i>	<i>9 080</i>	<i>Sous-total</i>	<i>9 080</i>
<b>Total</b>	<b>36 550</b>	<b>Total</b>	<b>36 550</b>

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 31 830 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 36 550 €. L'augmentation de la subvention correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle action sur le site de Sermenaz et à la consolidation du programme d'actions sur le champ captant de la Garenne.

### 2° - La Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône

L'association LPO du Rhône est une association départementale basée à Lyon et fédérée à un échelon régional avec les autres associations départementales. Cette association intervient fréquemment sur le territoire de la Métropole : actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés terrestres, actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions nouvelles pour 2018 figurent l'état des lieux des populations de hibou moyen-duc dans le nord-ouest de la Métropole, un plan d'actions en faveur de la restauration de mares sur plusieurs communes et l'accompagnement d'un agriculteur vers la mise en place ou la préservation d'aménagements en faveur de la biodiversité.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Métropole - SEDD</b>			
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples (STOC-EPS)	4 590	Métropole - SEDD	24 495
analyse de l'habitat du moineau friquet dans l'est lyonnais	2 295	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	17 400
recherche, caractérisation et veille sur les colonies de moineaux domestiques en zone urbaine dense	3 825	autofinancement	19 815
plan d'actions en faveur de la restauration des mares sur 5 communes	38 250		
accompagnement d'un agriculteur pour des aménagements en faveur de la biodiversité	5 100		
inventaires/évaluation des populations de reptiles de la Métropole et enquête sur l'orvet	4 590		
diffusion de la connaissance dans le cadre de synthèse de données naturalistes	255		
état des populations de hibou moyen-duc dans le nord-ouest de la Métropole	2 805		
<i>Sous-total</i>	<i>61 710</i>	<i>Sous-total</i>	<i>61 710</i>
<b>Métropole - service parcs et jardins</b>			
suivi populations d'amphibiens du parc de Lacroix-Laval	3 315	Métropole - service parcs et jardins	10 327
inventaire reptiles du parc de Lacroix-Laval	3 442	autofinancement	1 020
évaluation des mesures de gestion en faveur des amphibiens du parc de Parilly	2 550		
suivi des dortoirs du hibou moyen-duc	2 040		
<i>Sous-total</i>	<i>11 347</i>	<i>Sous-total</i>	<i>11 347</i>
<b>Métropole - service arbres et paysage</b>			
attentes des citoyens et sensibilisation sur la place de la végétation en ville	6 405	Métropole - service arbres et paysage	9 975
mise à jour inventaire corbeau freux de la Métropole	4 080	autofinancement	510
<i>Sous-total</i>	<i>10 485</i>	<i>Sous-total</i>	<i>10 485</i>
<b>Total</b>	<b>83 542</b>	<b>Total</b>	<b>83 542</b>

En 2017, cette subvention a permis la réalisation d'un suivi de l'avifaune remarquable des roselières, le suivi temporel des oiseaux communs, et de finaliser le suivi de l'évolution de la qualité écologique de secteurs urbains en densification. Elle a également permis de développer de nouvelles actions comme le suivi du moineau domestique sur la Métropole.

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 43 125 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 44 797 €.

### 3° - La FRAPNA du Rhône

La FRAPNA du Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération. La FRAPNA du Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Métropole. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la FRAPNA du Rhône développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Métropole - SEDD</b>			
suivi mammifères aquatiques	2 040	Métropole - SEDD	24 990
suivi plan de gestion de la cressonnière de Vaise	3 775	autres financeurs	15 050
médiation faune sauvage	8 140	autofinancement	4 590
étude coléoptères sur les Monts d'Or	3 825		
étude Bacchante Monts d'Or	2 550		
synthèse chiroptères et papillons de jour sur les sites ENS	3 570		
hiérarchisation des habitats aquatiques remarquables de la Métropole et propositions d'un plan d'actions	4 590		
inventaire du blaireau sur la Métropole	3 570		
actions de restauration des réseaux de mares sur la Tour de Salvagny et Saint Genis les Ollières	12 060		
réunions restitution	510		
<i>Sous-total</i>	<i>44 630</i>	<i>Sous-total</i>	<i>44 630</i>
<b>Métropole - service parcs et jardins</b>			
accompagnement à la mise en œuvre du plan de gestion du parc de Parilly	3 060	Métropole - service parcs et jardins	2 550
		autofinancement	510
<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>
<b>Total</b>	<b>47 690</b>	<b>Total</b>	<b>47 690</b>

En 2017, cette subvention a permis, notamment, de rechercher les gîtes à chauves-souris sur des sites favorables, soutenir des actions de prévention de conflits avec la faune sauvage (castor, blaireau, etc.) et de finaliser les travaux liés à l'atlas des zones humides de la Métropole.

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 35 700 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 540 €. La diminution du budget correspond au prolongement des actions 2017 d'aménagement et de valorisation du marais d'Yvours sur l'année 2018.

### 4° - Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour de Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 hectares). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise, notamment, des événements à destination du grand public (sorties, conférences, stands, etc.) et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

Les actions 2017, aidées par la Métropole, ont notamment concerné la mise en œuvre de démarches participatives d'inventaires avec les agents métropolitains du service parcs et jardins et avec le grand public (7 ateliers et près de 150 personnes concernées). Les aménagements agro-écologiques du jardin de l'écocentre ont été également valorisés.

Parmi les actions prévues pour 2018, figurent l'accompagnement au changement de pratiques pour une gestion des espaces verts et semi-naturels plus respectueuse de la biodiversité, la réalisation de suivis entomologiques, notamment au sud du territoire de la Métropole, aujourd'hui peu connu, et la réalisation d'une plaquette sur les criquets et sauterelles.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>volet biodiversité</i>			
Métropole - SEDD			
aménagements en faveur de la biodiversité	3 500	Métropole - SEDD	31 500
accompagnement changement de pratiques	6 000	autres financements	4 100
suivis entomologiques	21 600	autofinancement	2 100
plaquette orthoptères	4 800		
bilan, coordination	1 800		
<i>Sous-total</i>	<i>37 700</i>	<i>Sous-total</i>	<i>37 700</i>
Métropole - service parcs et jardins			
compléments d'inventaire insectes et flore	6 000	Métropole - service parcs et jardins	17 100
suivis participatifs	600	autre financement	600
accompagnement à la gestion	10 200		
bilan, coordination	900		
<i>Sous-total</i>	<i>17 700</i>	<i>Sous-total</i>	<i>17 700</i>
<i>Sous-total volet biodiversité</i>	<i>55 400</i>	<i>Sous-total volet biodiversité</i>	<i>55 400</i>
<i>volet jardins de l'écocentre</i>			
accompagnement des particuliers et professionnels	3 700	Métropole - SEDD	15 125
sensibilisation du grand public et des scolaires	3 700	autres financeurs	1 200
veille et expérimentations	5 325	autofinancement	8 400
maintenance	12 000		
<i>Sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	<i>24 725</i>	<i>Sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	<i>24 725</i>
<b>Total</b>	<b>80 125</b>	<b>Total</b>	<b>80 125</b>

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 62 350 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 63 725 €.

##### 5° - La Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône a pour mission principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ses actions sont encadrées, conformément à l'arrêté ministériel du 4 décembre 2003, par un schéma départemental de gestion cynégétique. Ce schéma, approuvé en 2017 pour une période de 6 années (2017-2023), a été élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture et les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. La Métropole a été également associée à son élaboration, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône étant un partenaire privilégié des collectivités dans leurs actions liées à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
travaux de suivi de la faune sauvage	3 000	Métropole - SEDD	10 810
suivi sanitaire faune sauvage (SAGIR)	2 000	autofinancement	2 690
extraction données cynégétiques et faunistiques communales à l'échelle de la Métropole	2 000		
accompagnement couvert d'intercultures pour la biodiversité (CIPANAB)	3 000		
prévention en milieu urbain : assistance technique aux responsables de battue	2 500		
prévention en milieu urbain : aide à l'équipement (signalétique, postes de tir, etc.)	1 000		
<b>Total</b>	<b>13 500</b>	<b>Total</b>	<b>13 500</b>

Les actions 2017 ont permis de favoriser l'intégration de la biodiversité dans des politiques ou des aménagements de la Métropole (mise en œuvre de couvert d'intercultures favorables à la faune sauvage, suivi de passage à faune). L'association a également contribué à l'amélioration des connaissances à destination des gestionnaires sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire. Enfin, la Fédération a participé, notamment au sein du réseau des projets nature-ENS, à des actions de conciliation des usages.

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 10 810 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 810 €.

#### 6° - La Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La Fédération du Rhône pour la pêche exerce une mission principale qui est de "coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques".

Conformément à ses statuts, la Fédération du Rhône pour la pêche partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le programme d'actions 2018 prévoit un suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône, un appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire et les activités économiques, le soutien à des actions de communication.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - SEDD			
suivi captures de poissons prédateurs sur le Rhône et la Saône	43 200	Métropole - SEDD	5 800
étude silure glane, radiopistage sur le Rhône et la Saône	15 200	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	38 535
accompagnement réactualisation plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) - phase 2	28 000	autre financeur	17 760
appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire	4 000	autofinancement	29 905
communication et médiation	1 600		
<b>Total</b>	<b>92 000</b>	<b>Total</b>	<b>92 000</b>

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 5 400 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 800 €.

### 7° - Le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC)

Le CBNMC est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône et la Métropole. Il intervient dans les domaines suivants fixés par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'État et aux collectivités territoriales en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Une convention-cadre 2016-2018 autour de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de la trame verte et bleue encadre le partenariat entre le CBNMC et la Métropole. Il permet à la Métropole de bénéficier d'un appui technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels, de pérenniser les échanges réciproques de données floristiques et de conforter le dialogue avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires.

Le programme d'actions 2018 prévoit de :

- poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique dans le cadre du suivi des mesures compensatoires liées à l'aménagement des rives de Saône et du champ captant de Crépieux-Charmy (canal écreteur et delta de Neyron),
- apporter une contribution technique et scientifique à la réalisation d'une cartographie de l'occupation des sols, à la définition de sites de compensation, à la qualification de ripisylves et à l'élaboration de listes d'espèces végétales par type de milieu,
- apporter une validation et intégrer les données floristiques produites sur la Métropole et les exporter vers les services de la collectivité,
- améliorer la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables de la Métropole par l'acquisition de données complémentaires sur les taxons remarquables,
- apporter un appui à l'animation d'un réseau participatif d'observateurs des espèces remarquables, dont la mise en œuvre d'une journée de rencontre des observateurs.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
conseil, appui technique et scientifique à la réimplantation d'espèces locales sur les bords de Saône	325	Métropole - SEDD	33 403
contribution technique et scientifique à la réalisation d'une cartographie de l'occupation des sols	1 870		
inventaire et appuis scientifiques sur les aménagements du canal écreteur et du delta de Neyron (Crépieux-Charmy)	2 440		
participation à la définition de sites de compensation	1 220		
participation aux diagnostics et à la perméabilité des ripisylves	570		
élaboration de listes d'espèces végétales par type de milieu	2 850		
amélioration de la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables sur le territoire de la Métropole	19 840		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	2 663		
coordination générale du dispositif	1 625		
<b>Total</b>	<b>33 403</b>	<b>Total</b>	<b>33 403</b>

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 33 400 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 403 €.

### 8° - Le Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de poursuivre le soutien des actions du CDRP 69. Le CDRP est une association loi 1901 investie des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée pédestre mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour missions de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires (GR®, GRP® et PR), contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les Topoguides® qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs.

Le CDRP regroupe une équipe sentiers balisage de 70 personnes, une équipe de formation des baliseurs et animateurs de 18 personnes, et représente 48 associations fédérées et 3 570 adhérents licenciés dont 2 500 sur le territoire métropolitain.

Le CDRP a sollicité la Métropole pour contribuer à la veille sur le réseau de randonnée, accompagner et suivre la création de nouveaux sentiers de grande randonnée, appuyer la valorisation du réseau métropolitain.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2018 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
veille du réseau	3 000	Métropole - SEDD	10 000
suivi balisage des Monts d'Or	1 000	autofinancement	5 980
suivi GR 89 chemin de Montaigne	1 000		
"rando fiches"	6 876		
"rando santé"	4 104		
<b>Total</b>	<b>15 980</b>	<b>Total</b>	<b>15 980</b>

Pour mémoire, en 2017, la participation de la Métropole était de 10 000 €. Il est proposé pour 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Après le paragraphe "Il est proposé au Conseil de la Métropole de renouveler [...] 2016-2018." de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter les paragraphes suivants :

"Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en œuvre de partenariats avec :

- le CEN Rhône-Alpes, avec la mise en place d'une convention de partenariat sur 3 années, et une extension des missions sur les champs captants de la garenne à Meyzieu,

- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,

- la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,

- Arthropologia,

- la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,

- la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- le Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP),
- le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),

pour mener des actions :

- de connaissance de la flore et de la faune du territoire,
- d'accompagnement des services de la Métropole dans la préservation de la biodiversité,
- de médiation avec la population (en cas de présence de nombreux corbeaux, par exemple),
- de gestion de milieux naturels particuliers comme les champs captants de Crépieux Charmy ou les berges de Saône.

De plus, le partenariat avec le CDRP vient accompagner le développement du réseau des sentiers du plan départemental-Métropole des itinéraires de randonnées et de promenade."

- Dans l'exposé des motifs, il convient de remplacer le paragraphe :

"En 2017, le budget de fonctionnement, pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 232 625 €. Le budget proposé pour 2018 est de 234 250 €"

par le suivant :

"En 2017, le budget de fonctionnement, pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 232 615 €. Le budget proposé pour 2018 est de 232 625 €" ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le renouvellement du partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes sur la période 2018-2020,
- c) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 232 625 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour 2018, répartis comme suit :
  - 36 550 € au profit du CEN Rhône-Alpes,
  - 44 797 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône,
  - 27 540 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône,
  - 63 725 € au profit d'Arthropologia,
  - 10 810 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,
  - 5 800 € au profit de la Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
  - 33 403 € au profit du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
  - 10 000 € au profit du Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69),
- d) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et le CEN Rhône-Alpes, la LPO du Rhône, la FRAPNA du Rhône, Arthropologia, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, la Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le CBNMC et le CDRP 69 définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

### 2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 223 545 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 76 - opérations :

- n° OP27O2005, pour un montant de 183 593 €,
- n° OPO3131A, pour un montant de 29 977 €,
- n° OP09O4389, pour un montant de 9 975 €.

**4° - La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 9 080 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2018 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**